

SMICTOM

DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES

Séance du 29 juin 2023

Question n°7

Autorisation donnée au président pour lancer une étude d'optimisation du service de tri,
collecte des déchets, gestion des déchèteries en prévision des futurs marchés

L'an deux mille vingt-trois, le 29 juin à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Patrick MIESCH, Président, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 23 juin 2023.

13 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 3 étaient représentés et 3 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Jean-Luc ANDERHUEBER, Jacky CHIPAUX, Jean-Marie HUGARD, Patrick MIESCH, Jean-Louis SALORT, Emile EHRET, Denis KUNTZMANN, Henri STASCHE, Eric BOILLETOT, François BRESSON, Patrick CARDOT, Michel GALMICHE, Maryse GARNICHET,

Étaient représenté : Gérard TRAVERS pour Alain FESSLER, Philippe LACREUSE pour Eric PARROT, Jacqueline UHLEN pour Jean-Marie BERLINGER,

Avait donné procuration : Sonia BISCHOFF à Denis KUNTZMANN, Hervé UHLEN à Henri STASCHE, Benoît CORNU à François BRESSON,

Étaient Excusés : Arnaud DOYEN, Chantal LESOU, Maxime BELTZUNG, Claire FREITAG, Maurice COURTOIS, Bernard HIRTH, Yves TESTON, Marie-Josèphe RABBE, Jean-Baptiste REMOND,

Étaient Absents : Patrick DEMOUGE, Nicolas VOILAND, Elisabeth WILLEMAIN, Manon FURTER, Gilles GROSJEAN, Luc SENGLER,

Étaient également présents : Eric BINDLER

Secrétaire de séance : Eric BOILLETOT

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	19

Vote		
Pour	Contre	Abstention
19	0	0

Date de Convocation : 23 juin 2023

Date d'affichage : 10 juillet 2023

DELIBERATION

Vu la délibération du 15 juillet 2017 (notification en date du 21 juin 2017), décidant d'attribuer le marché n°2017 - 01 SICTOM90 relatif au « tri des déchets ménagers recyclables collectés en mélange en porte à porte (hors verre) » auquel est adjoint un contrat de reprise des matériaux option fédération N° SICTOM ZONE SOUS VOSGIENNE_PCNC PCC_ALU ACIEP PEBD PP PET VGO 010118 à COVED pour une durée de 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2018, renouvelable deux fois pour une durée d'un an.

Vu les délibérations du 30 juin 2022 et du 29 juin 2023, autorisant la reconduction du marché n° 2017-01 pour, respectivement l'année 2023 et l'année 2023,

Vu la délibération du 14 septembre 2017 (notification en date du 26 septembre 2017) décidant d'attribuer le marché n°02-2017 SICTOM90 relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés, collecte sélective des déchets ménagers recyclables, exploitation d'un service de déchèteries à COVED pour une durée de 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2018, renouvelable deux fois pour une durée d'un an.

Vu les délibérations du 30 juin 2022 et du 29 juin 2023, autorisant la reconduction du marché n° 2017-02 pour, respectivement l'année 2023 et l'année 2023,

Les marchés pour le tri (2017-01) et pour la collecte des Ordures Ménagères, du tri sélectif et de gestion des déchèteries (2017-02) ont été attribués à COVED respectivement les 15 juillet 2017 et 26 septembre 2017.

Ces 2 marchés ont pris effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 5 ans, renouvelable deux fois pour une durée d'un an.

Lors du Comité Syndical du 30 juin 2022 et du 29 juin 2023, il a été décidé de reconduire pour 2023 et 2024 ces 2 marchés.

L'échéance maximale de ces 2 marchés est donc au 31/12/2024.

Il s'avère nécessaire de préparer dès aujourd'hui les futurs marchés avec l'aide d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Celle-ci aura pour rôle de conseiller le SICTOM sur le choix du système de collecte à compter du 01/01/2025, sur la gestion des déchèteries à travers une étude d'optimisation du service de tri, collecte des déchets, gestion des déchèteries en prévision des futurs marchés, de rédiger les marchés en conformité avec le code des marchés publics et de réaliser l'analyse des offres des futurs marchés qui seront lancés.

Il est entendu qu'une présentation de l'étude sera faite au comité syndical avant d'autoriser le lancement des marchés publics qui y sont inhérents.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, DECIDE d'autoriser le Président à préparer et à lancer ce marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans les conditions telles que définies ci-avant.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,

Patrick MIESCH



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du 07/07/23
Et de la publication le 07/07/23